

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 novembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies. Monsieur le Président étant empêché le jour de la séance, la Présidence est assurée par M. Michel GREGOIRE.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 73

**Etaient présents : 57 (dont 3 suppléants)**

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

**Etaient absents ou excusés : 27**

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Augustin CLEMENT - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO

**Excusés ayant donné pouvoir : 16**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry DAYRE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

**Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation**

Rapporteur : Nadia MACIPE

**Ressources Humaines**

**216-2023 Modification de la délibération n° 103-2022 relative au poste non permanent de « Chargé(e) de mission Contrat local de santé » créé dans le cadre d'un contrat de projet**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.332-24 ; L.332-25 et L.332-26 ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération n° 005-2022 du 8 février 2022 relative à la création d'un poste non permanent de « Chargé(e) de mission Contrat local de santé » dans le cadre d'un contrat de projet ;

**Vu** la délibération n° 103-2022 du 28 juin 2022 modifiant la délibération n°005-2022 ;

**Considérant** la fin de contrat de l'agent qui occupait le poste et la nécessité de poursuivre l'élaboration du CLS de la collectivité ;

**Considérant** la poursuite des financements de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur ce poste pour une durée de trois ans ;

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier la délibération précitée pour prolonger le poste de « Chargé(e) de mission Contrat local de santé » créé dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de trois ans à compter du 29 novembre 2023, soit jusqu'au 28 novembre 2026.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 70**

**CONTRE : 3**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la modification apportée à la délibération n°103-2022 du 28 juin 2022 ;

**D'ACCEPTER** de prolonger la durée du contrat de projet à compter du 29 novembre 2023 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 28 novembre 2026 ;

**DE FIXER** la rémunération sur un grade de catégorie A ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 14/12/2023

Mise en ligne le : 14/12/2023

Ampliation à :